

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Najoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

### **Membres absents :**

Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : PERSONNEL**

### **Mise à disposition de personnel de la restauration municipale auprès de la légumerie**

Dijon métropole s'est engagée dans une ambitieuse stratégie de transition alimentaire. Cette stratégie se déploie à travers un projet alimentaire global composé d'une centaine d'actions portées par les acteurs publics et privés de l'agro-alimentaire du territoire.

La construction d'une légumerie métropolitaine figure en bonne place parmi ces leviers favorables à la transition alimentaire.

Ce nouvel équipement permettra de répondre à plusieurs besoins identifiés dans le programme ProDij - Alimentation Durable pour 2030 :

- Accompagner la relocalisation de la filière fruits et légumes sur le territoire ;
- Fournir en produits frais et locaux les cuisines collectives (publiques et privées) du bassin de consommation ;
- Répondre à la demande (dont celle de la Ville de Dijon) d'une alimentation plus saine et plus durable.

La légumerie, située dans la zone d'activités Beauregard Longvic/Ouges, démarrera son exploitation au mois de mai prochain, avec une période préparatoire en avril. D'une capacité cible maximale de 2000 tonnes de légumes traités par an, elle aura à terme vocation à être exploitée sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) afin d'associer les différentes parties prenantes à sa gestion (producteurs, exploitants, clients) et tendra à répondre aux besoins de l'ensemble des unités de production de repas du territoire (15 millions de repas par an).

Cette trajectoire ambitieuse nécessite cependant, pour reconnecter la production locale à la consommation locale, de très nombreuses évolutions des pratiques et des comportements. La mise en route de la légumerie sera donc progressive.

Cet équipement, exploité en régie par la Métropole, nécessite pour son fonctionnement au démarrage :

- Un responsable chargé de son exploitation qui travaillera en lien avec les services supports de la collectivité (informatique, comptable, magasin central...). Il est agent métropolitain.
- Une équipe (environ 2 équivalents temps plein) chargée de réceptionner, stocker, traiter avec du matériel professionnel spécialisé dans la transformation des produits (épluchage, lavage, découpe), mettre en sac et allotir avant expédition, nettoyage et désinfection du matériel et des locaux liés au process.

A ce stade du développement de la légumerie, il est cohérent que l'équipe technique de la légumerie soit constituée d'agents de la cuisine centrale mis à disposition dans le cadre d'une mise à disposition de service. En effet, la légumerie aura dans un premier temps la cuisine centrale comme principal client. Par ailleurs, la légumerie réalisera des actions aujourd'hui prises en charge directement à la cuisine centrale comme la découpe ou le conditionnement dans des formats adaptés à la livraison sur les sites de restauration de la ville. Enfin, la mise en place d'une équipe partagée permet de s'adapter aux cycles de production respectifs des équipements et d'assurer une meilleure continuité des services en cas d'absence.

Cette mise à disposition de service s'effectue conformément à l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales. La mise à disposition est estimée à ce jour à hauteur d'environ 4% du temps de travail de l'ensemble des agents du service en année pleine. Une évaluation annuelle permettra d'ajuster cette estimation au réel en fonction de la montée en charge de l'activité de la légumerie.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**1 - d'approuver** le projet de convention de mise à disposition partielle de service à conclure entre les parties, annexé au présent rapport, et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

**2 – d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tous les actes à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN